Avis à l'attention de certaines personnes faisant l'objet des mesures restrictives prévues par la décision 2014/145/PESC du Conseil et le règlement (UE) nº 269/2014 du Conseil concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine

(2015/C 55/03)

Les informations figurant ci-après sont portées à l'attention de M. Sergey Valeryevich AKSYONOV, de M. Andriy PURGIN, de M. Denys PUSHYLIN, de M. Viacheslav PONOMARIOV, de M. Oleg TSARIOV, de M. Aleksandr Yurevich BORODAI, de M. Alexander KHODAKOVSKY, de M. Yurij IVAKIN, de M. Igor PLOTNITSKY, de Mme Ekaterina GUBAREVA, de M. Fedor BEREZIN, de M. Boris LITVINOV, de M. Arkady Romanovich ROTENBERG, de M. Miroslav Vladimirovich RUDENKO, de M. Andrey Yurevich PINCHUK, de M. Aleksandr KOFMAN, personnes dont le nom figure dans l'annexe de la décision 2014/145/PESC du Conseil [1] et dans l'annexe I du règlement (UE) nº 269/2014 du Conseil [2] concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.

Le Conseil entend de maintenir les mesures restrictives à l'encontre des personnes susmentionnées et présenter de nouveaux exposés des motifs. Ces personnes sont informées par la présente qu'elles peuvent envoyer une demande au Conseil, avant le 20 février 2015, afin d'obtenir les exposés des motifs concernés justifiant leur inscription sur la liste, à l'adresse suivante:

Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général
DG C 1C
Rue de la Loi 175
1048 Bruxelles
BELGIQUE

Courrier électronique: sanctions@consilium.europa.eu

[1] JO L 78 du 17.3.2014, p. 16.
[2] JO L 78 du 17.3.2014, p. 6.